



CRESSMA

Plongées - Martinique - FWI

POUVOIR

Je soussigné..... donne pouvoir
à.....
pour me représenter et exprimer mon vote lors l'Assemblée Générale du
C.R.E.S.S.M.A. qui aura lieu le 10 décembre 2005.

Fait à

le
Signature

Nota :

- *si vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée Générale il est important de confier ce pouvoir à un membre du club de votre choix désigné nominativement ou à notre Président. Ce pouvoir correspond à l'expression de votre voix, matérialise votre présence et permet de valider les décisions prises lors de l'Assemblée Générale. Si le quorum, nombre minimal d'adhérents représentés ou présents imposé par la loi, n'est pas atteint une nouvelle Assemblée Générale devra être convoquée. Cela retardera d'autant le bon fonctionnement du CRESSMA ;*
- *tout titulaire d'un pouvoir devra être présent le 10 décembre et le présenter au Comité Directeur sortant.*